



AUTOCOLLANT NON-FUMEUR

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 9 octobre 2007

Bonjour, J'ouvre un restaurant et je souhaite qu'il soit entièrement non-fumeur. Où puis-je me fournir un autocollant à apposer sur ma vitrine ? AU HERISSON GOURMAND 7 rue Jean-Baptiste Eyriès 76600 Le Havre

Réponse :

DNF met gratuitement à votre disposition toute une série de brochures et de dépliants, ainsi que la signalétique officielle Interdiction de fumer .

Pour commander **cliquez ici** : les autocollants sont gratuits, vous aurez simplement à votre charge les frais d'expédition.